

## Portefeuille durable équilibré Canada Vie – séries QF5 et QFW5

25 juillet 2025

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Portefeuille durable équilibré Canada Vie – séries QF5 et QFW5 que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion de placements Canada Vie Itée (« GPCVL ») au 1-844-730-1633 ou visitez le [www.placementscanadavie.ca](http://www.placementscanadavie.ca).

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

## Bref aperçu\*

Code du fonds :	Sans frais QF5 [MAX9242] Sans frais QFW5 [MAX9742]	Gestionnaire du fonds :	Gestion de placements Canada Vie Itée
Date de création de la série :	Série QF5 : 20 septembre 2021 Série QFW5 : 20 septembre 2021	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de placements Canada Vie Itée
Valeur totale du fonds au 31 mai 2025 :	134,4 million(s) \$	Sous-conseiller(s) :	JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG)** :	Série QF5 : 1,25 %	Distributions :	Mensuelles, à un taux annuel de 5 % Automatiquement réinvesties, sauf si vous choisissez de les recevoir en espèces

## Placement minimum\*\*\* :

500 \$ (initial)

Les placements subséquents pour toutes les séries doivent être d'au moins 100 \$ par compte et de 25 \$ par fonds.

Ces montants peuvent changer de temps à autre, et GPCVL peut renoncer à cette exigence.

\* Ce document concerne les titres des séries QF5 et QFW5. Veuillez vous reporter à la rubrique « Combien cela coûte-t-il? » ci-après pour obtenir de l'information sur les échanges automatiques.

\*\* Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais du fonds » pour connaître le RFG applicable à chaque série.

\*\*\* L'avoir total minimal pour les titres de la série QFW5 est de 500 000 \$.

## Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds cherche à générer un équilibre entre revenu et croissance du capital à long terme. Le fonds entend réaliser cet objectif en investissant principalement dans d'autres fonds d'investissement et directement dans des titres à revenu fixe et des titres de participation mondiaux, ainsi que dans d'autres catégories d'actif, dont la sélection repose sur une méthode de placement responsable. Il peut également recourir à des instruments dérivés. La répartition de l'actif du fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes : 35 % à 65 % en titres de participation et 35 % à 65 % en titres à revenu fixe, y compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

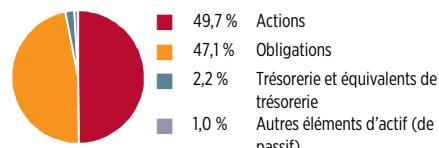
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2025. Les placements du fonds changeront au fil du temps.

## Dix principaux placements (31 mai 2025)

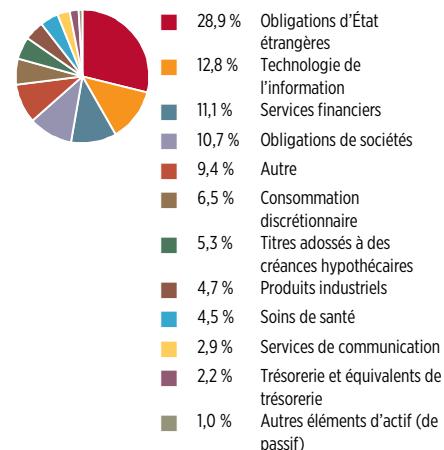
1. Fonds durable d'obligations mondiales Canada Vie, série R	49,8 %
2. Fonds durable d'actions mondiales Canada Vie, série R	20,1 %
3. Fonds d'actions américaines ESG Canada Vie, série R	14,0 %
4. Fonds d'actions internationales Canada Vie, série R	8,4 %
5. Fonds d'actions américaines de transition vers de faibles émissions de carbone Canada Vie, série R	4,2 %
6. Fonds durable d'actions de marchés émergents Canada Vie, série R	3,6 %
Pourcentage total des dix principaux placements	100,1 %
Nombre total de placements	6

## Répartition des placements (31 mai 2025)

## Répartition du portefeuille



## Répartition sectorielle



**Quels sont les risques associés à ce fonds?**

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

**Niveau de risque**

GPCVL estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

**Aucune garantie**

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

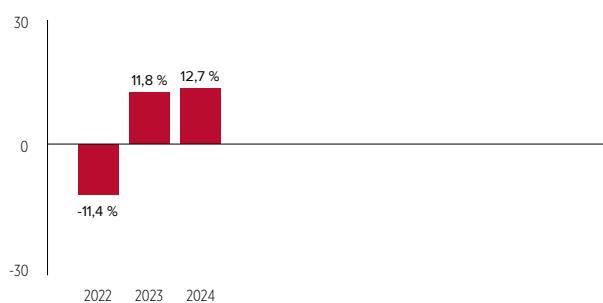
**Quel a été le rendement du fonds?**

Cette section vous indique le rendement des titres de série QF5 du fonds au cours des 3 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Le rendement des titres de série QFW5 serait similaire à celui des titres de série QF5, mais il varierait car les frais de gestion et d'administration combinés sont différents de ceux des titres de série QF5, tel qu'il est exposé dans le tableau des réductions de frais à la rubrique « Frais du fonds » ci-après.

**Rendements annuels**

Ce graphique indique le rendement des titres de série QF5 du fonds chacune des 3 dernières années. La valeur du fonds a diminué pendant 1 de ces 3 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

**Meilleur et pire rendement sur trois mois**

Ce tableau indique le meilleur et pire rendement des titres de série QF5 du fonds sur trois mois au cours des 3 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	8,9 %	31 janvier 2024	Votre placement augmenterait à 1 089 \$
Pire rendement	-9,2 %	30 juin 2022	Votre placement chuterait à 908 \$

**Rendement moyen**

La personne qui aurait investi 1 000 \$ dans les titres de série QF5 du fonds depuis son établissement détiendrait 1 131 \$ au 31 mai 2025, ce qui correspond à un rendement annuel composé d'environ 3,4 %.

**À qui le fonds est-il destiné?****Aux investisseurs qui :**

- cherchent un portefeuille d'actifs gérés axé sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)
- désirent un placement de moyen à long terme
- peuvent tolérer la volatilité des marchés boursiers et obligataires
- souhaitent toucher un revenu mensuel

**Un mot sur la fiscalité**

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

**Combien cela coûte-t-il?**

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres des séries QF5 et QFW5 du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Nous offrons aux investisseurs admissibles des réductions des frais de gestion et d'administration combinés sur leurs placements dans des fonds de la Canada Vie admissibles comme il est indiqué à la rubrique « Frais du fonds ». Nous échangerons automatiquement vos titres de série QF5 contre des titres de série QFW5 du fonds (qui comportent des frais de gestion et d'administration combinés moins élevés) lorsque le montant de votre placement dans les fonds de la Canada Vie admissibles satisfiera à l'exigence quant à l'avoir total minimal de 500 000 \$. Si vous ou vos comptes admissibles, selon le cas, ne respectez plus les critères d'admissibilité de la série QFW5, nous pouvons échanger vos titres contre des titres de série QF5, qui comportent des frais de gestion et d'administration combinés plus élevés que ceux des titres de série QFW5. Consultez la rubrique « Frais et charges » dans le prospectus simplifié du fonds et contactez votre représentant pour obtenir plus de détails.

**1. Frais d'acquisition**

Vous ne pouvez souscrire des titres des séries QF5 et QFW5 du fonds que dans le cadre du mode de souscription sans frais d'acquisition. Aucuns frais d'acquisition ne sont payables par vous dans le cadre de ce mode de souscription.

**2. Frais du fonds**

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

La série QF5 comporte des frais de gestion et d'administration combinés plus élevés que ceux de la série QFW5. Au 31 mars 2025, les frais du fonds s'établissaient comme suit :

Taux annuel (en % de la valeur du fonds)	
Série QF5	Série QFW5

**Ratio des frais de gestion (RFG)**

Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi), des frais d'administration à taux fixe et des charges du fonds.

GPCVL a renoncé à certains frais du fonds à l'égard de la série QF5. Sinon, le RFG aurait été plus élevé.

1,25 %      0,95 %

**Ratio des frais d'opérations (RFO)**

Ce sont les frais d'opérations du fonds.

0,04 %      0,04 %

**Frais du fonds**

Sur chaque tranche de 1 000 \$ investie, cela correspond à :

12,90 \$      9,90 \$

Le tableau suivant présente la réduction des frais de gestion et d'administration combinés entre la série QF5 et la série QFW5.

		Réduction des frais de gestion et d'administration combinés (par rapport à la série QF5) (%)
Placement total	Série	
Jusqu'à 499 999 \$	QF5	5,0 %
500 000 \$ et plus	QFW5	0,29 %

**3. Autres frais**

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
<b>Frais d'échange</b>	Si vous échangez des titres entre différentes séries du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la Canada Vie, vous pourriez payer à la société de votre représentant des frais d'échange de 0 % à 2 %, sous réserve de l'exception suivante : aucun frais d'échange ne sont payables si vous échangez des titres des séries QF, QF5, QFW et QFW5.
<b>Frais pour opérations à court terme inappropriées</b>	Le fonds exigera des frais de 2 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous effectuez une opération à court terme inappropriée.
<b>Frais pour opérations à court terme excessives</b>	Le fonds exigera des frais de 1 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous effectuez un placement pendant une période de moins de 30 jours et que cela dénote une habitude de négociations à court terme, qui, selon GPCVL, peut porter préjudice aux épargnants.
<b>Honoraires de services-conseils</b>	Vous pourriez devoir payer des honoraires de services-conseils, lesquels sont négociables auprès de votre représentant et de la société de celui-ci, pour les services offerts dans le cadre de vos placements dans les séries QF5 et QFW5. Ces honoraires de services-conseils sont d'au plus 1,25 % et seront perçus par GPCVL par le rachat de ces titres dans votre compte, puis le produit sera remis à la société de votre représentant.

**Et si je change d'idée?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse.

Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

**Renseignements**

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec GPCVL ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

**Gestion de placements Canada Vie Itée**

255, avenue Dufferin  
London (Ontario) N6A 4K1

Sans frais : 1-844-730-1633  
[www.placementscanadavie.ca](http://www.placementscanadavie.ca)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).